CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 7 octobre 2026 à 19 h 00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marc L. Pageau, conseiller et maire suppléant
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Félix-Antoine Parent, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Maude Lafrenière, conseillère
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Madame Nathalie Thérien, directrice générale

Présence dans la salle : deux (2) auditeurs.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

R2610-236 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

0.1 Ouverture de la séance
0.2 Adoption de l'ordre du jour
0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2026
0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2026
0.5 Suivi au procès-verbal
0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

100-01 Augmentation salariale – fin de probation – employé 13-0022
100-02 Entériner l'embauche de monsieur Martin Marcil au poste de journalier
100-03 Prolongation de la période probatoire de l'employé 32-0041
100-04 Adjudication – contrat d'entretien Salle Réjean Lafrenière

110 GESTION MUNICIPALE

110-01 Libération d'une retenue contractuelle - Pavage CG
110-02 Renouvellement entente de déneigement – École de Sainte-croix de Messines
110-03 Modification et financement d'une dépense -Acquisition d'une sableuse à jet d'air
110-04 Reconduite du programme de transport pour le ski – Mont Ste-Marie
110-05 Changement de fournisseur du service internet
110-06 Ajustement Assurance – Pollution
110-07 Festival du livre Scholastic
110-08 Excavatech J.L. - Autorisation de paiement
110-09 Municipalité de Low- demande d'appui -opposition exploration et exploitation minière
110-10 MRCVG – Demande d'appui – financement récurrent PSOC
110-11 Autorisation de formation

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 30 septembre 2026
130-02 Présentation du journal des achats - Comptes payés au 28 septembre 2026
130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 28 septembre 2026
130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 28 septembre 2026
130-06 État des activités financières - Suivi du budget 2026

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-01 Adhésion entente incendie Blue Sea Bouchette
200-02 Formation préventionniste

300 TRANSPORT

300-01 Modification de la dénomination d'une portion du chemin de l'Aigle – Domaine HabitaGolf
300-02 Autorisation de dépense et d'entreprendre des travaux

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

600-01 Demande d'appui – Dossier CPTAQ Serge Lapointe

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

700-01 BIBLIO Outaouais – Cotisation 2027

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

800-01 Lancement de l'enquête origine-destination du MTQ
800-02 Diminution de vitesse sur le chemin d'Orlo
800-03 MRC VG Appui au Pacte pour le bois québécois
800-04 Réponse à la municipalité de Blue Sea à son opposition à l'interdiction de nouveaux chemins
800-05 MRCVG Prise de position et engagement MRC Relance Filière forestière

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2610-237 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marc L. Pageau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-238 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée au niveau des présences et que la conseillère Maude Lafrenière ne devrait pas faire partie des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin ;
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER ce procès-verbal après avoir procédé à la correction et retirer le nom de la conseillère Maude Lafrenière de la liste des personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2610-239 **AUGMENTATION SALARIALE À LA SUITE DE LA FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – EMPLOYÉE Nº 13-0022**

CONSIDÉRANT QUE la résolution d'embauche prévoyait l'embauche de l'employée portant le numéro 13-0022 au poste d'agente de bureau – réception et comptabilité, à compter du 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'embauche convenues entre les parties prévoyaient une augmentation salariale de 1,00 $ l'heure à la fin de la période de probation de six (6) mois**,** sous réserve que le rendement de l'employée soit jugé satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six (6) mois est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT QUE le rendement de l'employée est jugé satisfaisant et qu'elle fait preuve d'efficacité, de fiabilité et d'une bonne maîtrise des responsabilités qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT QUE les conditions prévues à l'entente d'embauche sont ainsi respectées;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER une augmentation salariale de 1,00 $ l'heure à l'employée portant le numéro 13-0022**,** conformément aux conditions prévues lors de son embauche;

QUE cette augmentation salariale soit effective à compter du 9 septembre 2026**,** soit à l'issue de sa période de probation de six (6) mois;

QUE toutes les autres conditions de travail de l'employée demeurent inchangées et continuent d'être régies par la politique « Conditions de travail du personnel administratif 2025-2028 » actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-240 **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MARTIN MARCIL À TITRE DE JOURNALIER – REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit pourvoir temporairement un poste de journalier afin d'assurer la continuité des opérations pendant l'absence d'un employé pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration s'est penché sur la situation lors de sa rencontre du 16 septembre 2026**;**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration recommande l'embauche de monsieur Martin Marcil afin d'assurer le remplacement temporaire de l'employé absent;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche est nécessaire afin d'assurer le maintien des effectifs requis pour le bon fonctionnement des opérations municipales;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Félix-Antoine Parent,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Martin Marcil à titre de journalier, afin d'assurer le remplacement temporaire d'un employé absent du travail pour une durée indéterminée;

QUE monsieur Martin Marcil soit rémunéré à l'échelon 2 de la Politique de rémunération du personnel des travaux publics 2025-2028**,** selon les conditions qui y sont prévues;

QUE son embauche soit maintenue pour la durée nécessaire au remplacement de l'employé absent;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document requis afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-241 **TRAVAUX PUBLICS – PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0041**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro R2605-105**,** le conseil municipal a autorisé l'embauche de monsieur Patrick Forgues au poste de journalier-opérateur au service des travaux publics, pour une période probatoire de six (6) mois, laquelle se termine le 30 octobre 2026**;**

CONSIDÉRANT QUE durant cette période, M. Forgues a démontré ses compétences et son savoir-faire ainsi que sa grande polyvalence dans les différentes tâches à accomplir au département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration s'est penché sur la situation lors de sa rencontre du 16 septembre 2026**;**

CONSIDÉRANT QUE suivant l'évaluation favorable de son supérieur immédiat, soit le chef d'équipe des travaux publics, le comité administratif recommande de prolonger la période probatoire pour la saison hivernale qui se termine le 30 mars 2027**;**

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Marc L. Pageau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROLONGER la période d'emploi de M. Patrick Forgues au poste de journalier-opérateur, à titre de personne salariée à l'essai, pour une période probatoire supplémentaire du 1er novembre au 2026 au 30 mars 2027**;**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-242 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'équipe actuellement responsable de l'entretien ménager de certains bâtiments municipaux a informé la municipalité de sa décision de mettre fin à ses services d'entretien de la salle Réjean Lafrenière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un affichage afin de pourvoir ce service et qu'à la suite de ce processus, la directrice générale recommande de retenir les services de M. Alain Carle, résident de Messines;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Maude Lafrenière,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OCTROYER le contrat d'entretien ménager de la salle Réjean Lafrenière du Centre Multiculturel à M. Alain Carle, conformément aux modalités prévues au contrat convenu entre les parties;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Municipalité, le contrat de service détaillant les engagements des deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION MUNICIPALE

R2610-243 **LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-BOILEAU**

CONSIDÉRANT que le Groupe Pavage CG a réalisé, pour le compte de la Municipalité, des travaux de rechargement de gravier et de pose d'une couche unique d'asphalte sur le chemin du Lac-Boileau, dans le cadre du contrat faisant l'objet de la soumission n° Voi2025-TP-02;

CONSIDÉRANT qu'une retenue contractuelle de 5 % était prévue aux documents contractuels, représentant un montant de 19 690,17 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'une inspection des travaux a été effectuée le 14 septembre 2026 et qu'aucune anomalie n'a été constatée;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de libération du cautionnement relatif aux travaux de réfection du chemin du lac-Boileau, daté du 14 septembre 2026, confirme qu'une inspection des travaux a été réalisée et qu'aucune anomalie apparente ni déficience n'a été relevée relativement aux travaux inspectés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la libération de la retenue contractuelle au montant de 19 690,17 $ taxes incluses, en faveur du Groupe Pavage CG, conformément au certificat de libération de cautionnement délivré à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-244 **ENTENTE DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT – ÉCOLE SAINTE-CROIX DE MESSINES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution R2510-209 a autorisé un contrat avec le centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour le déneigement et le sablage du stationnement de l'école Sainte-Croix de Messines pour l'hiver 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire fait appel de nouveau à la Municipalité pour effectuer le déneigement et le sablage du stationnement de l'école pour l'hiver 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable au renouvellement d'une entente de services pour l'hiver 2026-2027, et ce, au montant forfaitaire de 1 081.07$ lequel inclut une indexation de 3,3 %.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Maude Lafrenière,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le service de déneigement et de sablage du stationnement de l'école pour la période hivernale 2026-2027, par le département des travaux publics et ce à un coût forfaitaire de 1 081.07$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-245 **MODIFICATION ET FINANCEMENT D'UNE DÉPENSE – ACQUISITION D'UNE SABLEUSE À JET D'AIR**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution R2606-143 lors d'une séance antérieure, autorisant l'achat d'une sableuse à jet d'air usagée auprès des Encans Ritchie Bros au montant de 3 477.99 $, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'imputation budgétaire de la dépense n'a pas été précisée et que cette dernière se retrouve dans le budget courant de la voirie,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser une portion de son surplus accumulé non affecté (surplus de taxes) ainsi que les fonds disponibles au poste budgétaire 23 04200 725, prévu à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPLIQUER une somme de 1782.69 $ (incluant 50% de la TVQ) à même le surplus non affecté (surplus de taxes);

D'APPLIQUER une somme de 1 327.00 $ (incluant 50% de la TVQ) au poste budgétaire 23 04200 725;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-246 **RECONDUITE DU PROGRAMME DE SKI ET PLANCHE DU MONT STE-MARIE AVEC LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – TRANSPORT 2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE le mont Ste-Marie reconduit son offre à prix réduit (passe étudiante MRC Vallée-de-la-Gatineau), pour l'hiver 2026-2027 pour les jeunes d'âge scolaire de 10 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE madame Jennifer Nolan, agente de développement Loisir et Culture de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, sollicite la participation de la Municipalité de Messines afin d'offrir aux jeunes adeptes de ski ou de planche qui souhaitent se rendre au mont Ste-Marie, un service de transport par autobus scolaire, soit un transport qui sera étalé sur six (6) dimanches dont les dates sont préétablies;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transport pour les six (6) dimanches ont été établis pour la saison 2026-2027, à 150$ par participant et que les frais couvrent également 2 leçons pour débutant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe à cette activité depuis de nombreuses années et que le conseil est d'avis que ce programme, qui répond aux valeurs du conseil, mérite de nouveau l'appui de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Messines s'engage à payer la somme de 150$ par participant pour le transport organisé par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, saison 2026-2027, au Mont Ste-Marie;

QUE le paiement du transport effectué est conditionnel à ce que le parent de l'enfant participant présente une preuve d'achat d'une passe étudiante émanant du mont Ste-Marie, pour la saison 2026-2027 et/ou suite à une confirmation du mont Ste-Marie;

QUE l'administration municipale soit autorisée à acquitter la facture émise par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour les inscriptions des jeunes de Messines, au tarif de 150 $ par participant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-247 **CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DE SERVICES INTERNET**

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel de services Internet de la Municipalité cessera ses activités dans la région, rendant nécessaire le changement de fournisseur afin d'assurer la continuité des services;

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs de services Internet ont été sollicités afin d'obtenir une proposition commerciale répondant aux besoins de la Municipalité, soit Bell, Xplore et Cogeco;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications effectuées auprès de ces fournisseurs ont permis de constater que Bell est le seul fournisseur en mesure de fournir une adresse IP publique statique, laquelle est requise pour répondre aux besoins informatiques et opérationnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Bell prévoit un service Internet de 1,5 Gbps au coût de 64,95 $ par mois, pour un contrat de trois (3) ans, avec une promotion applicable pendant la durée du contrat, des frais d'installation de 125 $, auxquels s'appliquent un crédit de 85 $ ainsi qu'un crédit de 300 $ sur la facture;

CONSIDÉRANT QUE l'adresse IP publique statique est offerte au coût de 62,00 $ par mois**,** mais qu'un rabais réduit ce coût à 47,00 $ par mois;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque ne requiert pas d'adresse IP statique

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration, lors de sa rencontre du 16 septembre dernier, a pris connaissance des offres reçues et recommande de retenir celle de Bell, notamment en raison de sa capacité à fournir l'adresse IP publique statique requise;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au changement de fournisseur de services Internet de la Municipalité et à conclure une entente avec Bell, selon les modalités de l'offre présentée, incluant le service Internet de 1,5 Gbps au coût mensuel total de 111.95$ / mois, ainsi que les frais d'installation de 40.00 $**;**

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au changement de fournisseur de services Internet de la Bibliothèque et à conclure une entente avec Bell, selon les modalités de l'offre présentée, incluant le service Internet de 1,5 Gbps au coût mensuel total de 64.95$ / mois**;**

ET D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document requis et à prendre les mesures nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-248 **AUGMENTATION DE LA GARANTIE « FRAIS DE DÉPOLLUTION DU SOL ET DE L'EAU »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines détient une police d'assurance municipale auprès de son assureur sous le numéro MMQP-03-083060;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection produit par l'assureur relativement aux installations municipales soulève notamment une recommandation concernant le réservoir de diésel situé au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance actuelle comporte une garantie de 50 000 $ pour les « Frais de dépollution du sol et de l'eau » visant notamment les dommages de pollution aux lieux assurés;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir de diésel du garage municipal possède une capacité de 4 633 litres et que la garantie actuelle pourrait s'avérer insuffisante advenant un déversement nécessitant des travaux de dépollution;

CONSIDÉRANT QUE le courtier d'assurance a soumis à la Municipalité les options suivantes pour augmenter cette garantie :

- **100 000 $** : prime additionnelle de **180 $ + taxes**;
- **200 000 $** : prime additionnelle de **540 $ + taxes**;
- **250 000 $** : prime additionnelle de **720 $ + taxes**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'augmenter le montant de cette garantie afin de mieux protéger la Municipalité contre les risques associés à un éventuel déversement de diésel;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marc L. Pageau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation de la garantie d'assurance « Frais de dépollution du sol et de l'eau » de 50 000 $ à 250 000 $**,** pour une prime additionnelle de 720 $ plus les taxes applicables**;**

QUE la directrice générale soit autorisée à communiquer avec le courtier d'assurance de la Municipalité afin de confirmer cette modification à la police d'assurance no MMQP-03-083060 et à signer tout document requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-249 **FESTIVAL DU LIVRE DES ÉDITIONS SCHOLASTIC – ÉDITION 2026**

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale de Messines sera responsable, cette année, de l'activité « Festival du livre » dans le cadre du programme « La Foire du livre » des éditions Scholastic et ce, en collaboration avec l'équipe responsable de l'école Sainte-Croix de Messines,

CONSIDÉRANT QUE l'évènement permet aux familles de se procurer de nouveaux livres passionnants, mais qu'également, les profits générés par la vente de livres permettent à la bibliothèque de l'école Sainte-Croix de Messines d'acquérir de nouveaux livres afin de renouveler leur bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE l'activité requiert l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière pour la tenue de l'activité et que de plus il est demandé à ce que soit autorisé par l'administration municipale d'avancer une petite caisse nécessaire au bon déroulement de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE les recettes issues de la vente des livres de la journée du Festival du livre seront déposées sur le compte courant de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil soit favorable à la tenue d'un salon du livre et à l'avancement d'une petite caisse, organisé au nom de la municipalité de Messines qui se tiendra le 5 novembre de 15h00 à 20h00, à la salle Réjean Lafrenière;

QUE l'administration soit autorisée à avancer une petite caisse aux responsables de l'activité

QUE le conseil autorise l'administration municipale à émettre un chèque à l'entreprise Scholastic au montant des sommes totales recueillies lors de l'activité et déposées au compte courant de la Municipalité.

Note au procès-verbal : Un rapport d'évènement devra être déposé au Conseil suivant la tenue de l'activité afin d'informer les membres du Conseil du compte rendu du Festival du livre 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-250 **EXCAVATECH J.L. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE #1180**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavatech J.L. a soumis à la municipalité de Messines, la facture # 1180 pour les travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau du grand Lac-des-Cèdres et ce, au montant de 39 704.62 $ en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la résolution R2609-213 attribue un contrat pour la réalisation des travaux de réfection à l'entreprise Excavatech J.L.;

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre le montant prévu au contrat et le montant facturé s'explique par la quantité réelle de matériaux granulaires requise et utilisée lors de l'exécution des travaux**;**

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et que la facture correspond aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Félix-Antoine Parent,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER l'administration à procéder au paiement de la facture 1180 de l'entreprise Excavatech J.L. au montant de 39 704.62$ en plus des taxes applicables

QUE la dépense relative à ce contrat soit financée à même le surplus non affecté de la Municipalité**,** conformément à la résolution R2609-213

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-251 **APPUI À LA RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LOW CONCERNANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION MINIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a adopté la résolution numéro 2026-09-169, par laquelle elle déclare son opposition à l'exploration et à l'exploitation minières sur son territoire et demande au gouvernement du Québec d'exercer les pouvoirs qui lui sont conférés afin de protéger les territoires ruraux et leurs usages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines partage les préoccupations exprimées par la Municipalité du Canton de Low relativement aux impacts que pourraient avoir les activités d'exploration et d'exploitation minières sur les milieux ruraux, l'agriculture, les propriétés privées, les ressources en eau et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines reconnaît l'importance de préserver la vocation rurale de son territoire et de favoriser une utilisation du territoire qui tient compte des réalités et des préoccupations des communautés locales;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Maude Lafrenière,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Messines appuie la résolution numéro 2026-09-169 adoptée par la Municipalité du Canton de Low concernant l'opposition à l'exploration et à l'exploitation minières;

QUE la Municipalité de Messines appuie les démarches entreprises par la Municipalité du Canton de Low auprès du gouvernement du Québec afin que les préoccupations des municipalités rurales et de leurs citoyens soient prises en considération dans toute décision concernant l'exploration et l'exploitation des ressources minières;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-252 **APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE FINANCEMENT RÉCURRENT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC) POUR LES ORGANISMES OEUVRANT EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté la résolution 2026-R-AG315 relativement au sujet en titre et pour laquelle une demande d'appui est acheminée à la Municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE l'insécurité alimentaire constitue un enjeu social grandissant sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et que les organismes communautaires doivent répondre à une augmentation importante et soutenue des besoins;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Aux goûts du jour, qui joue un rôle central en matière de sécurité alimentaire sur le territoire, est passé de 355 personnes soutenues en février 2026 à 1 618 personnes à la fin du mois d'août 2026 et prévoit rejoindre jusqu'à 2 500 personnes d'ici mars 2027;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a considérablement élargi son offre de services afin de répondre aux besoins de la population, notamment par l'ouverture d'un centre fixe à Maniwaki, le déploiement d'un centre mobile dans plusieurs municipalités et son expansion progressive à l'ensemble du territoire de la MRC, incluant les communautés autochtones;

CONSIDÉRANT QUE les services sont désormais offerts sous forme de mini-marchés favorisant le choix, la dignité et le pouvoir d'agir des personnes, auxquels s'ajoutent notamment des plages d'ouverture en soirée pour les travailleurs, du soutien aux cuisines collectives, la redistribution de centaines de repas chaque semaine, des frigos antigaspillage, des activités de glanage ainsi que diverses initiatives favorisant l'accès aux aliments locaux;

CONSIDÉRANT QUE cette mobilisation repose sur un important réseau de partenaires et de plus de 80 bénévoles et permet notamment de soutenir des familles, des travailleurs, des personnes en situation d'itinérance, des personnes autochtones ainsi que d'autres personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires et leurs partenaires ont répondu à la mobilisation initiée et soutenue depuis plusieurs années par le réseau de la santé et des services sociaux afin de développer une réponse concertée, structurée et durable à l'insécurité alimentaire sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette mobilisation se traduisent aujourd'hui par une offre de services considérablement accrue et par la mise en place d'un véritable réseau territorial de sécurité alimentaire, dont le maintien nécessite des ressources humaines, matérielles et financières prévisibles;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2026-2027, Aux goûts du jour doit soutenir un budget d'environ 715 000 $, alors que seulement 19 100 $ proviennent d'un financement en appui à la mission, obligeant l'organisme à dépendre largement de dons, de contributions ponctuelles et d'appels de projets pour assurer la continuité de services pourtant devenus essentiels;

CONSIDÉRANT QUE le recours quasi exclusif à des sources de financement ponctuelles ne permet pas aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire d'assurer une planification à long terme, de maintenir adéquatement leurs ressources humaines et leurs infrastructures ni de garantir la pérennité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE la croissance rapide des besoins démontre que l'insécurité alimentaire ne peut plus être abordée uniquement au moyen de programmes temporaires ou de financement par projet et qu'une réponse durable nécessite un financement récurrent, prévisible et à la hauteur des services déployés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marc L. Pageau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Messines appui la résolution 2026-R-AG315 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et demande également au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) et aux instances responsables du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de reconnaître le rôle essentiel et structurant joué par les organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire et de leur accorder un financement récurrent à la mission globale qui soit à la hauteur de leurs responsabilités, de l'ampleur des services offerts et de la croissance des besoins;

DE DEMANDER plus particulièrement qu'un financement récurrent adéquat soit accordé à Aux goûts du jour afin de permettre la consolidation et la pérennisation du réseau de services alimentaires développé sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

DE SOULIGNER qu'après plusieurs années de mobilisation du milieu et de concertation entre le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, les municipalités et les partenaires locaux, la pérennité des actions mises en place doit désormais être soutenue par un engagement financier gouvernemental récurrent plutôt que de reposer principalement sur des dons et des programmes ponctuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-253 **AUTORISATION DE FORMATION – PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines doit faire effectuer les inspections mécaniques requises dans le cadre du Programme d'entretien préventif (PEP) de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour certains véhicules de son parc de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit actuellement avoir recours à des ressources externes pour effectuer ces inspections, ce qui entraîne des déplacements de personnel et de véhicules ainsi que des frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE Marc Charbonneau – Journalier mécanicien au service de la voirie pourrait, à la suite d'une formation reconnue et de la réussite des examens et démarches requis, effectuer les inspections mécaniques exigées dans le cadre du programme PEP;

CONSIDÉRANT QUE cette formation permettrait à la Municipalité d'effectuer elle-même les inspections requises, de réduire sa dépendance envers des fournisseurs externes et d'optimiser l'utilisation de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs à cette formation sont de 934.75 $ ce qui inclut les frais d'inscription, de formations, et d'examen ainsi que le matériel éducatif;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Messines autorise Marc Charbonneau de la voirie à suivre la formation requise dans le cadre du Programme d'entretien préventif (PEP), incluant les examens et les démarches nécessaires afin d'être en mesure d'effectuer les inspections mécaniques exigées par la SAAQ;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 934,75 $, plus les taxes applicables, pour la formation PEP de monsieur Marc Charbonneau;

QUE soient également autorisés les frais inhérents à la formation, notamment les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et autres dépenses nécessaires, conformément aux politiques et règlements applicables de la Municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2610-254 **ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 30 SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 30 septembre 2026, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 205 001,88 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-255 **POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Félix-Antoine Parent,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1er au 30 septembre 2026, pour la somme de 387 720,79 $;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-256 **POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marc L Pageau;
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1er au 30 septembre 2026, dont celle-ci représente la somme de 62 562.04 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-257 **RAPPORT DE LA DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 28 SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement Nº 2020-364, la directrice générale – greffière a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses de la directrice générale – greffière a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par la directrice générale – greffière tel que déposé, pour la période du 1er au 28 septembre 2026, dont celui-ci représente une somme de 21 035.21 $ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R2610-258 **ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Blue Sea et de Bouchette sont parties à une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique mutuelle de service »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines souhaite adhérer à cette entente afin de bénéficier d'une collaboration intermunicipale en matière de protection contre l'incendie et d'assurer une meilleure couverture du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sécurité incendie local s'est réuni le 8 septembre 2026 afin de discuter de l'adhésion de la Municipalité de Messines à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent au conseil municipal de Messines d'autoriser l'adhésion de la Municipalité à l'entente intermunicipale conclue entre les municipalités de Blue Sea et de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines souhaite ainsi se joindre aux municipalités de Blue Sea et de Bouchette dans le cadre de cette entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marc L Pageau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Messines demande officiellement aux municipalités de Blue Sea et de Bouchette leur accord afin que la Municipalité de Messines puisse se joindre à l'«Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique mutuelle de service » déjà en vigueur entre celles-ci;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Messines autorise l'adhésion de la Municipalité à l'« Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique mutuelle de service » intervenue entre les municipalités de Blue Sea et de Bouchette;

QUE le conseil municipal autorise de modifier les protocoles pour les interventions de feux de bâtiment et feu de cheminée de l'ensemble du territoire de Messines afin qu'ils soient acheminés aux municipalités de Bouchette et de Blue Sea et que l'entraide de Maniwaki pour le secteur nord soit de 6 pompiers et de l'autopompe

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Messines, tout document requis afin de donner plein effet à cette adhésion et à l'entente;
QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités de Blue Sea et de Bouchette;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-259 **FORMATION DE MONSIEUR SERGE GOSSELIN À TITRE DE PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Gosselin, pompier au sein de la brigade incendie de la Municipalité de Messines, a fait part à la directrice générale de son intention de suivre une formation menant à l'exercice des fonctions de préventionniste en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gosselin souhaite obtenir l'autorisation de la Municipalité afin que celle-ci assume les frais d'inscription et les frais de déplacement associés à cette formation;

CONSIDÉRANT QUE cette formation permettrait à la Municipalité de développer une expertise supplémentaire au sein de son service de sécurité incendie et pourrait permettre d'offrir certains services de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE les frais de formation sont estimé à 1000 $ en plus des taxes applicables et comprennent l'inscription, la formation et le matériel pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de sécurité publique local ont étudié la demande de monsieur Gosselin et recommandent d'accepter la prise en charge des frais de formation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un contrat d'entente devra être conclu et signé entre monsieur Serge Gosselin et la Municipalité de Messines afin de préciser les conditions d'entente entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Messines accepte de rembourser les frais d'inscription d'une somme de 1000$ et les frais de déplacement associés à la formation de monsieur Serge Gosselin à titre de préventionniste en sécurité incendie**,** sous réserve de la réussite de la formation;

QUE la directrice générale soit mandatée afin de préparer un projet de contrat d'entente précisant les responsabilités et obligations respectives de chacune des parties;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-260 **MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION D'UNE PORTION DE LA RUE DE L'AIGLE ET RÉVISION DE LA NUMÉROTATION CIVIQUE – DOMAINE HABITAT-GOLF**

CONSIDÉRANT QUE la configuration actuelle du réseau routier dans le secteur du Domaine HabitaGolf fait en sorte que deux portions de la rue de l'Aigle ne sont pas raccordées entre elles;

CONSIDÉRANT QUE cette situation peut entraîner de la confusion quant à l'identification des voies de circulation et des adresses civiques, notamment pour les services d'urgence, la livraison du courrier et les différents services;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assurer une identification claire et cohérente des voies de circulation et des adresses civiques dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la dénomination d'une portion de la rue de l'Aigle afin qu'elle constitue la prolongation du chemin du Golf permettra d'assurer une meilleure cohérence dans l'identification des voies de circulation;

CONSIDÉRANT QUE cette modification nécessite également une révision de la numérotation civique de la portion de la rue de l'Aigle qui conservera cette dénomination, afin que celle-ci soit conforme aux dispositions de la réglementation municipale applicable;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Messines autorise la modification de la dénomination de la portion de la rue de l'Aigle identifiée au plan de localisation, afin que celle-ci soit désormais désignée comme une continuation du chemin du Golf**;**

QUE la portion de la voie de circulation qui conservera la dénomination rue de l'Aigle fasse l'objet d'une nouvelle numérotation civique, conformément aux dispositions de la réglementation municipale en vigueur;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Commission de toponymie du Québec et de tout autre organisme concerné afin de donner suite à la présente résolution;

QUE le Service de l'urbanisme soit autorisé à procéder à la mise à jour des adresses civiques concernées et à en aviser les propriétaires et organismes concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-261 **TRAVAUX SUR LE CHEMIN GORLEY, CHEMIN LAPOINTE ET LE CHEMIN DU PETIT LAC DES CÈDRES NORD AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX ET D'ENGAGER UNE DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a obtenu une subvention dans le cadre des programmes PAVL pour la réalisation de travaux de rechargement et de remise en forme des chemins Gorley, Lapointe et Petit lac-des-Cèdres Nord;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à près de 73 000$.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marc L Pageau;
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la réalisation des travaux décrits ci-dessous et d'autoriser les dépenses qui y sont associées, lesquelles seront financées à même les sources de financement indiquées, à savoir :

ITEM	PROVENANCE	MONTANT
1 - Chemin Gorley : Dynamitage et rechargement	Subvention PAVL, volet PPA-CE (Redevance Carrière et sablières	43 000$
2 – Chemin Lapointe : Correction de la mise en forme	Budget courant	5 000
3 – Petit Lac des Cèdres Nord : Rechargement	PAVL – Montant supplémentaire (Réforme Ryan) et Budget courant	25 000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-262 **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – PROJET DE LOTISSEMENT – DOSSIER 456143**

CONSIDÉRANT que monsieur Serge Lapointe a présenté une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à un projet de lotissement visant à séparer les lots 5 204 656, 5 204 806, 5 205 042, 5 205 043, 5 205 044, 5 755 497 et 5 203 008 des lots 5 204 029, 5 204 036 et 5 204 820;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du traitement de cette demande, la CPTAQ requiert une confirmation de la conformité du projet à la réglementation municipale applicable;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'urbanisme a procédé à l'analyse du projet et confirme que celui-ci est conforme aux dispositions réglementaires municipales applicables;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Félix-Antoine Parent,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise le directeur de l'urbanisme à transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une confirmation écrite attestant que le projet de lotissement présenté par monsieur Serge Lapointe, visant la séparation des lots 5 204 656, 5 204 806, 5 205 042, 5 205 043, 5 205 044, 5 755 497 et 5 203 008 des lots 5 204 029, 5 204 036 et 5 204 820, est conforme à la réglementation municipale applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2610-263 **BIBLIO OUTAOUAIS – COTISATION 2027**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de l'Outaouais a résolu, lors de son assemblée générale annuelle tenue le 6 juin 2026, de maintenir pour l'année 2027 une cotisation volontaire pour le développement de la collection locale des bibliothèques membres;

CONSIDÉRANT QUE le montant minimal recommandé pour cette cotisation est de 0,50 $ per capita, basé sur les populations inscrites au décret publié dans la Gazette officielle du 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette cotisation sera versée sous forme de crédit dans un compte au nom de la bibliothèque municipale auprès de la librairie présélectionnée par la Municipalité, et que ce crédit pourra être utilisé par la responsable de la bibliothèque pour l'achat de documents au cours de l'année 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remplir et retourner le formulaire de participation et de répartition du budget avant le 16 novembre 2026, en indiquant son intention de participer et le montant per capita investi;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin;
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Messines confirme sa participation à la cotisation spéciale 2027 pour le développement de la collection locale de sa bibliothèque municipale;

QUE la Municipalité autorise un investissement de 0.50 $ per capita, conformément aux modalités établies par le Réseau BIBLIO de l'Outaouais;

QUE la directrice générale soit autorisée à remplir et transmettre le formulaire requis avant la date limite du 16 novembre 2026, incluant la sélection des librairies agréées;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

R2610-264 **AUTORISATION D'UN BUDGET PROVISOIRE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ « NOËL DES ENFANTS »**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation de l'activité « Noël des enfants » qui aura lieu le 13 décembre prochain, les responsables des loisirs ont besoin d'un budget provisoire afin de faire face aux dépenses organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise un budget de 2 700 $ aux responsables des loisirs de Messines pour la tenue de l'activité « Noël des Enfants ».

D'AUTORISE le déboursé de cette somme sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2610-265 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Félix-Antoine Parent,
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19h29

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____	_____
Ronald Cross	Nathalie Thérien
Maire	Directrice générale - greffière

Certificat de disponibilité des crédits
Je, soussignée, Nathalie Thérien directrice générale – greffière de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

_____
Nathalie Thérien,
Directrice générale